

*Fiche de renseignements  
saison 2024 / 2025*

- Nom : Prénom :
- Date de naissance : Département et Ville de naissance :
- Adresse :
- Code postal : Ville :
- Téléphone portable : @mail :
- TAILLE ..... cm      [ ] GAUCHER      [ ] DROITIER      [ ] AMBIDEXTRE

**Souhaitez-vous une facture ?    [ ] Oui    ou    [ ] Non**

Règlement de la licence d'un montant de .....€ réglé par

NOM DE LA BANQUE : .....      CHEQUE 1 N° .....

CHEQUE 2 N° .....      CHEQUE 3 N° .....

OU PAR ESPECE : .....      OU PAR CHEQUE ANCV ET AUTRES : .....

PAR VIREMENT FAIT LE .....

**FICHE D'AUTORISATION DE TRANSPORT, PHOTOGRAPHIES ET SOINS**

Je soussigné(e).....

Représentant légal de l'enfant.....

- Autorise celui-ci à effectuer les déplacements lors des matchs avec un membre du club ou un parent accompagnant dans sa voiture personnelle.
- Donne l'autorisation à son enfant d'être pris en photo dans le cadre son activité sportive, lors des entrainements, des matchs ou des stages organisés par le club et autorise leur diffusion sur:
- Le site internet du club : [www.scvvaunage.com](http://www.scvvaunage.com) ; La publication dans la presse locale
  - La page Facebook du club, Instagram ; Trombinoscope du club et photo officielle des équipes.
- Autorise les responsables du club à prendre toutes les mesures utiles en cas d'accident et à faire donner les soins médicaux et chirurgicaux nécessaire en cas d'absence des parents.
- **COORDONNEES DE LA PERSONNE A JOINDRE EN CAS D'URGENCE**
    - **NOM PRENOM :** .....
    - **Adresse** .....
    - **Numéro de téléphone portable :** .....
    - **Allergies ou contre indication :** .....
    - **Traitement particulier en cours :** .....
    - **Nom et téléphone du médecin traitant :** .....

Fait à .....      Le .....      Signature

**Pour le bon fonctionnement du club, le SCV met en place une charte obligatoire pour chaque licencié(e) ainsi que les parents ou responsables légaux pour les mineurs.**

L'acceptation et le respect de cette charte conditionnent la participation aux entraînements, aux matchs et toutes autres activités au sein du club.

**Tout manquement de celle-ci peut entraîner des sanctions**

➤ **Les parents comprennent et acceptent que :**

- Le club ne sert pas de garderie ni de centre de loisirs (les entraînements sont importants)
- Les encadrants sont **bénévoles** et donnent de leur temps pour vos enfants.
- Les déplacements sont à la charge et sous la responsabilité des parents, de leur investissement dépend le bon déroulement des matchs.

➤ **Les parents doivent :**

- Vérifier la présence de l'entraîneur avant de laisser leurs enfants au gymnase
- Etre à l'heure pour les entraînements et pour les matchs
- Prévenir l'entraîneur en cas d'absence aux entraînements ou aux matchs
- Etre en contact avec l'entraîneur afin d'être au courant des horaires de RDV, du lieu des matchs ou de toute autre information concernant l'équipe de son enfant.
- Donner leur disponibilité à l'entraîneur pour accompagner, transporter d'autres enfants et aider au bon déroulement des matchs comme des entraînements.

➤ **Les dirigeants et entraîneurs s'engagent :**

- A être à l'heure aux entraînements, et aux matchs
- A prévoir les déplacements pour les matchs avec les parents
- A prévenir en cas d'absence
- A coacher lors des matchs ou tenir la table de marque.

➤ **Le jeune joueur s'engage :**

- A respecter l'entraîneur et les dirigeants (comportement, horaire)
- A refuser toute forme de violence et de tricherie.
- A respecter ses coéquipiers, ses adversaires et les arbitres.
- A s'investir dans la vie du club (arbitrage, aide sur d'autres créneaux, supporter les autres équipes de son club....)
- A respecter les locaux mis à disposition.

➤ **Le joueur « adulte » (catégories : -18 F et G, Sénior, Loisirs) s'engage :**

- A avoir un comportement irréprochable dans le cadre du SCV et être valeur d'exemple pour les plus jeunes
- A respecter les locaux mis à disposition.
- A refuser toute forme de violence et de tricherie.
- A respecter ses coéquipiers, ses adversaires et les arbitres.
- A prendre part activement à la vie du club :
  - En aidant sur les catégories inférieures
  - En étant dirigeant (si majeur)
  - En arbitrant
  - En participant aux différentes actions menées par le club (loto, buvette, téléthon, stage....)

**Le club est une association de bénévoles qui, pour pouvoir fonctionner, à besoin de la participation de chacun, même ponctuelle.**

Date .....

Signature du joueur et du représentant légal pour les mineurs